Image not found or type unknown

Comment m’auto déshériter ?

Par **Iris987**, le **01/01/2022** à **17:43**

Un procès verbal de difficultés a été établi car il y'a mésentente, je voudrais savoir si je peux me déshériter de tout pendant que la procédure est en marche ? Je rajoute qu'il n'y a pas de dettes. Et si c'est faisable, est-ce que mes enfants eux aussi seront retirés automatiquement ? Merci.

Par **Marck.ESP**, le **01/01/2022** à **17:50**

BONJOUR
Nous vous remercions de bien vouloir respecter nos CGU, qui demandent le respect des formules de politesse.

Si vous n’avez réalisé aucune opération valant acceptation tacite de la succession, vous pouvez y renoncer, vos descendants devront faire de même s’ils ne souhaitent pas hériter par représentation.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2849

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés